tretien des chemins vicinaux et ruraux, l'autre concerne les imprimés et les fournitures de bureau nécessaires aux différents services de la ville.

Un vol à l'étalage rue des Carliers. — Vendredi soir, trois jeunes gens ont brisé une vitre de la devanture chez M. Delmasure-Salembier, épicier rue des Carliers, et ont enlevé des paquets de chocolat. Leur vol accompli ils ont pris la fuite, mais ils ont été reconnus et hier soir la police les a arrêtés tous les trois. Ils se nomment Cyrille Vanneste, Victor Demoor et Jean Deplechin : le premier est âgé de 19 ans, les autres de 14 ans, ils habitent le quartier du Blanc-Seau.

LA LOTERIE DU CONGO

Elle n'aura pas lieu ! sauf, peut-être, en Belgique
Car à nos gouvernants elle est peu sympathique.
Il faut la regretter, surtout si le gros lot
Eut été !.... mille pains de Savons du Congo.
30643d VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — *Guillaume Tell*, le dernier et le plus beau des opéras de Rossini, a été donné jeudi devant une salle magnifique. Les promesses de l'affiche ont fait compter pour rien le mauvais temps, et alors qu'on pouvait s'attendre à ne trouver à cette représentation qu'un nombre limité de fidèles, on a pu constater qu'à peu de chose près, toutes les places étaient prises.

Le sujet de la pièce est trop connu pour que nous nous permettions d'en parler, mais nous pouvons faire remarquer que le livret est intéressant, malgré son emphase et la façon négligente et quelquefois naïve avec laquelle il est écrit.

De même que les années précédentes, l'orchestre s'est attaché à rendre l'ouverture comme doit l'être un chef d'œuvre. L'exécution de cette page magnifique a encore été très applaudie.

M. Merrit s'est parfaitement arrangé du rôle d'Arnold. L'écueil des ténors comme on est convenu d'appeler cette partie écrasante, lui a, jeudi, très bien réussi. Sa voix, délivrée de l'espèce de voile qui semble la couvrir quelquefois, était éclatante et pure, aussi le public qui est bon juge a-t-il rappelé l'artiste à plusieurs reprises. A citer : la phrase suivante : *O Mathilde, idole de mon âme*, et l'autre : *O ciel, tu sais*, le duo avec Mathilde : *Oui, vous l'arrachez à mon âme*, suivi de l'andante : *Doux aveu, et tendre langage*, qui a été chanté avec une infinie délicatesse. L'air : *Asile héréditaire*, et le fameux *Suivez-moi*.

Guillaume-Tell est un des plus beaux succès de M. Soum. Avec son organe sympathique et vibrant dont il sait user et qu'il conduit avec une rare intelligence, l'artiste réussit à enlever la salle aux beaux passages d'une œuvre. Il a interprété tout son rôle avec la dignité et l'entrain qui conviennent à son héros. Dès le début, la magnifique phrase : *Il chante et l'Helvétie pleure sa liberté !* nous faisait prévoir pour lui un triomphe. N'oublions pas de mentionner l'incomparable *cantabile* accompagné par le violoncelle : *Sois immobile*.

Le personnage d'Hedwige rempli par Mme Laville Ferminet est assez effacé, le principal rôle féminin est ici celui de Mathilde qui aurait pu donner à Mme Stella-Corva, l'occasion de rompre la glace. Chez elle la prononciation est détestable, l'unission quelquefois dure au point d'exciter une hilarité générale. Les vocalises sont absolument escamotées et deviennent de petites roulades sans cachet ni couleur. Cette artiste n'a en outre aucune noblesse dans son jeu, et ses minauderies n'aideront pas, croyons-nous, à la rendre plus sympathique en scène.

Notre appréciation pourra paraître d'une sévérité excessive, mais nous devons aux lecteurs de donner notre opinion sur cette chanteuse, au sujet de laquelle nous n'avions encore formulé que des réserves. Nous l'attendons néanmoins dans un autre opéra et nous lui souhaitons une meilleure réussite.

La nouvelle dugazon, Mlle Danglade, a vu, elle, la fortune sourire à ses débuts. Cette artiste nous a paru d'après la représentation de jeudi, réunir les qualités nécessaires à son emploi : jeu naturel, voix d'un timbre agréable et d'une portée suffisante. Nous pourrons la juger plus amplement une autre fois, dans un autre rôle.

Nous dirons la même chose de M. Labarre, basse. Sur lui aussi nous donnerons plus tard notre appréciation.

M. Geoffray a fait, au physique, un superbe Gessler. La barcarolle : *Accours dans ma nacelle*, chantée par M. Santenac a été applaudie.

Les chœurs ont eu aussi leur part de succès quoique n'ayant pas été exempts de défaillances. On signale surtout le chœur des Cantons dont le finale : *Jurons par nos dangers* formé d'un échafaudage de quatre chœurs qui se réunissent dans un unisson formidable sur cette phrase : *Si parmi nous il est des traîtres*, s'épanouit sur le cri général : *Aux armes !* Rappelons aussi la tyrolienne chantée et dansée : *Toi que l'oiseau*.

Succès encore pour le corps de ballet et particulièrement pour les principaux sujets. OCTAVE.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 10 décembre 1887.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

Etant un de vos lecteurs assidus, l'article concernant le prolongement de la rue des Lignes, inséré dans votre n° du 10 courant, m'a encore fourni l'occasion de vous parler de la rue St Quentin : non pas que je voudrais qu'elle soit prolongée, mais seulement, un tout petit peu, éclairée ; car, réellement c'est une rue qui brille par son obscurité ; les étrangers à la rue, qui osent s'y aventurer le soir, doivent prendre les mêmes précautions, que les audacieux explorateurs de montagnes à précipices.

Espérant que le Conseil municipal fera droit à ma juste réclamation, j'attends impatiemment, que celui-ci veuille bien nous faire don de quelques becs de gaz, ou du moins, d'une lanterne qui pourrait alors guider nos pas, sans patauger dans la boue.

Comptant sur votre obligeance habituelle pour l'insertion de cette lettre dans votre prochain numero, agréez, Monsieur, avec mes remerciements les saluts empressés d'un *Ennemi de l'obscurité*.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Si la rue Saint-Quentin est classée parmi les voies publiques, si elle est reconnue par la ville, la réclamation de notre correspondant est fondée. Si non... prière de s'adresser aux propriétaires chargés de l'entretien et de l'éclairage.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. HEDDE

Audience du samedi 10 décembre 1887

Le crime du bois de Phalempin. — Le lundi 31 octobre, à deux heures de l'après-midi, un journalier d'Attiches, le sieur Lefebvre, découvrit dans un fossé d'un mètre de profondeur, à deux cents mètres de la lisière du bois de Phalempin, le cadavre d'un homme nouvellement tué. Il porta le fait à la connaissance de la gendarmerie.

Le juge d'instruction fit une descente sur les lieux, et l'enquête commença. *Chose singulière !* la redingote de l'assassiné portait la trace de deux coups de couteau et aucune blessure correspondante ne se remarquait sur le corps.

Il avait plu les jours précédents et les bas du pantalon n'étaient pas couverts de boue. Il avait le nez cassé et le crâne fendu, l'hémorragie avait été abondante, et les *vêtements* n'étaient pas tâchés de sang.

La lutte avait dû être terrible, et le corps était dans une position telle, qu'il semblait avoir été déposé dans le fossé.

Telles furent les premières constatations du magistrat instructeur.

Evidemment, l'assassiné n'avait pas trouvé la mort à *l'endroit où il était retrouvé*, mais il avait été transporté par l'assassin en ce lieu désert. Le cadavre fut exposé à Attiches. On reconnut le corps pour être celui d'un sieur Fleuret, fermier de l'endroit, qui possédait quelque bien. Cet homme avait eu, pour servante, une femme, Savarie Clarisse qui, en réalité, remplissait, dans sa maison, un double emploi. Il lui avait ensuite fait une donation importante.

A peine la donation était-elle faite, que Savarie Clarisse reporta ses faveurs sur un sieur Deloor, sabotier de la localité. De ce jour, Deloor et Fleuret devinrent deux ennemis. Mais la femme Clarisse, devenue riche par la donation de Fleuret, épousa Deloor qui consentit, bien qu'à regret, à recevoir sous son toit *l'ancien maître de sa femme*. La situation était on ne peut plus irrégulière et journellement les deux rivaux se disputaient.

Le 4 octobre dernier, Deloor était condamné, pour coups à Fleuret, à deux mois de prison. Mais il ne fut pas immédiatement emprisonné. Il profita de sa liberté pour le tuer.

Le dimanche 30 octobre, Deloor porta un coup de coutre (instrument dont se servent les sabotiers) sur la tête de Deloor. Il lui fendit le crâne,

Il porta le cadavre dans son étable.

Il partit le jour même dans les cabarets, assista à un combat de coq, joua du tambour, et revint chez lui. Le cadavre était étendu dans l'étable. Il fit couler le sang dans un chaudron et procéda à sa toilette. Il avertit sa femme du crime qu'il avait commis. Sa sœur assista également à la révélation.

Toute la journée du dimanche se passa de la sorte.

Le lundi 31 octobre, la fille Deloor, une géante de dix-sept ans, qui en paraît vingt-cinq, reçut la visite de son ami, le sieur Tournemaine, garçon de seize ans, qui était le prévenu de ce jour.

Il fut convenu entre la famille Deloor et Tournemaine, qu'à minuit, il viendrait aider Deloor à transporter le cadavre de l'étable dans la forêt.

A minuit Tournemaine arriva.

Les deux femmes se couchèrent. Les deux hommes chargèrent le cadavre sur leurs épaules et prirent la direction du bois.

Mais, en route, Tournemaine se souvint que la casquette et le parapluie de l'assassiné étaient restés dans l'étable. On déposa le lugubre fardeau sur la route et, quelques instants après, ils arrivaient au bois, près du fossé où Lefebvre découvrit le cadavre. On l'y déposa.

Puis, tous deux revinrent, non sans avoir eu soin de laisser près du fossé le parapluie cassé et la casquette déchirée, afin de faire croire à un meurtre dans le bois.

La justice ne tarda pas à suivre les traces de l'assassinat.

Lors de l'exposition du cadavre Deloor, suivant en cela l'exemple de nombreux assassins, arriva un des premiers. Il frappa l'assassiné sur la joue en disant : « Il est bien mort. C'était un fort gaillard. — On ne dira toujours pas que c'est moi qui l'ai tué, car, hier, toute la journée, j'ai été chez des amis, j'ai assisté à un combat de coq, et je puis justifier de mon temps. »

Mais ces propos devaient être le premier point de l'instruction ouverte contre lui. Pourquoi Deloor voulait-il se justifier ?

L'enquête aboutit à des aveux complets.

Aux prochaines assises Deloor comparaîtra sous l'inculpation d'assassinat.

Aujourd'hui il est venu témoigner contre Tournemaine qui est accusé de recel de cadavre et condamné à trois mois de prison pour l'avoir transporté dans la forêt.

L'affaire des potasses belges et françaises. — Le tribunal a rendu son jugement dans cette affaire. M Spriet-Voreux, de Roubaix, est condamné à 25 fr. d'amende et à l'insertion dans quatre journaux.

MAITRE CARRÉ.

LE DRAME DE BERCK

Nous avons annoncé, hier, qu'un crime affreux avait été commis, vendredi matin, à Berck-sur-Mer. Voici de nouveaux détails sur ce drame :

Sur la grand'route de Vert à Berck précédé d'une avant-cour, s'élève l'un des plus beaux cabarets du pays, le *Rendez-vous des Cochers*, que tenaient de tout jeunes gens, les époux Flasque.

Vendredi, vers six heures et demie du matin, un individu frappait à la croisée de l'estaminet, criant : « Alfred, levez-vous de suite ; la voiture du courrier vient de tomber dans le fossé. » M. Flasque se leva aussitôt et s'en alla ouvrir la porte de la rue. A peine était-il sorti, que l'inconnu se jeta sur lui et l'assomma, lui fracassant le crâne avec un instrument qui n'a pu être retrouvé ; puis, l'assassin acheva sa victime en lui coupant la gorge.

Les époux Flasque couchaient dans une salle attenante à la salle commune de l'estaminet. Mme Flasque, qui s'était levée quelques minutes après son mari, vit tout à coup entrer dans sa chambre un individu couvert de sang, ayant en main un fort couteau. La jeune femme chercha à désarmer le misérable : elle saisit à pleines mains le couteau ; mais, d'un geste brusque, l'assassin dégagea son arme, coupant les quatre doigts de Mme Flasque ; puis, il la frappa de plusieurs coups à la tête et à la gorge. La malheureuse tomba baignant dans son sang.

S'élançant alors dans la salle à manger des époux Flasque, le meurtrier y enfonça une armoire, de laquelle il enleva un coffret contenant une somme relativement importante, puis prit la fuite.

Mme Flasque n'était qu'évanouie : elle reprit bientôt ses sens, et perdant son sang par cinq blessures, elle se traîna jusqu'à une fenêtre ouvrant sur son jardin, derrière la maison, et eut encore la force d'aller demander du secours à ses voisins, les époux Friscourt. La femme Friscourt courut aussitôt au *Rendez-vous des Cochers* : sur le seuil du cabaret, gisait M. Flasque, la gorge largement ouverte, l'artère carotide coupée, le crâne fracassé...

Bientôt le garde-champêtre fut prévenu, et aidé de M. Friscourt fils, il transporta le cadavre sur le lit des époux Flasque, en attendant l'arrivée de la justice.

MM. les docteurs Mahé, de Verton, et Loir, de Berck, furent requis pour donner les premiers soins à la seconde victime de l'assassin : les hommes de l'art n'ont pas perdu tout espoir de sauver la pauvre femme.

Le coffret volé a été retrouvé à quelque distance du cabaret : le voleur n'y avait laissé que des papiers sans importance.

Le parquet de Montreuil-sur-Mer, représenté par MM. Cadeau, procureur de la République ; Dejaune, juge d'instruction ; Gobert, greffier ; Hallette, médecin légiste, a fait une descente sur les lieux dans l'après-midi de vendredi ; mais, on n'a retrouvé aucune trace de l'assassin.

NORD

Le mois de Novembre dans la région du Nord a été assez froid. Le minimum de température, 4° au-dessous de 0°, a été observé le 17, et le *maximum* 12°, s'est produit le 7. De la demi-somme des maxima et des minima, on déduit la température moyenne, qui a été de 4° 5, température inférieure de 1° 2 à la normale. L'année dernière, le mois de novembre avait été plus chaud et la moyenne avait été de 7° 1.

La nébulosité est restée assez grande ; à part les trois jours de beau temps que nous avons eus les 15, 16 et 17, le ciel est resté nuageux ou couvert.

Le baromètre a oscillé entre 739 m/m (le 3) et 771 m/m (le 16) : en sorte que l'amplitude de ses oscillations a été de 32 m/m.

La première de ces pressions a correspondu à une bourrasque formant une dépression satellite de l'ouragan du 30 octobre. Cette dépression s'est maintenue, pendant les premiers jours de novembre, dans les parages de l'Irlande, et ce ne fut qu'à partir du 4 qu'elle s'éloigna lentement dans la direction du Nord.

Depuis ce moment, les bourrasques se sont presque toujours maintenues dans les régions boréales de l'Europe, ce qui a favorisé la production des vents marins : Aussi les vents des régions comprises entre le Sud-Ouest et le Nord-Ouest ont été prédominants et les vents du Nord et du Nord-Est n'ont soufflé que pendant 5 à 6 jours, vers le milieu du mois.

On reconnait par là que le mois de novembre a dû être assez humide : Effectivement, il y a eu 21 jours pluvieux et les brumes ont été fréquentes.

Les Loteries. — Le gouvernement vient de rapporter les arrêtés autorisant l'organisation de la Loterie Coloniale, de la Loterie de Nice, de la Loterie Lorraine, de la Loterie des Hospices civils de Marseille et de la Loterie du Musée-Bibliothèque de Toulon.

La vente des billets de ces diverses loteries est interdite.

C'est fort bien, à coup sûr, et on ne peut que féliciter le gouvernement d'une si louable mesure, mais les intéressés préféreraient encore un arrêté qui obligeât les éditeurs responsables de ces entreprises financières à procéder immédiatement aux tirages annoncés, le tout accompagné d'une enquête judiciaire sur la gestion de ces loteries, qui ont fait une foule de dupes.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 décembre.* — Marie Selves, rue des Longues-Haies, cour Fière, 8 — Philomène Fruchart, rue de la Basse Masure, 23. — Gudule Declein, rue de Flandre, 74. — Julienne Vergaert, rue Saint-Jean prolongée, 164 — Céline Lanux, sentier du Bean-Chêne, 9. — Denis Deschamps, rue de Maubeuge, maison Lefebvre. — Joseph Decrême, rue de l'Abattoir, 19 — Louis Prouvost, cour Duthoit, 2. — François Cattepoel, rue Jacquart, cour Dhalluin, 16 — Georges Sampers, rue de Mouveaux, 40. — Léon Desrumaux, rue Marengo, 12 — Blanche Hespel, rue de Condé, 80 — Henri Six, rue Bella, 10 — *Mariages du 10 décembre.* — Arthur Vanackere, 29 ans, tisserand, rue Bernard, cour Demarcq, 12, et Clotilde Fauvarque, 21 ans, tisserande, rue des Longues-Haies, 149. — Charles Jorwitz, 29 ans, tisserand, rue Daubenton, 189, et Eugénie Cruybeeck, 19 ans, tailleuse, rue de Jemmappes 19. — Henri Nollet, 25 ans, tisserand, à Hersaux, et Marie Delalleau, 24 ans, soigneuse, rue des Vingt-Mètres, cour Bonnet, 2. — Arthur Clarisse, 26 ans, tisserande, rue de l'Hommelet, 1, et Rosalie Tanghe, 20 ans, tisserande, rue du Fort, cour Parent, 3. — Maurice Vanderdoncq, 24 ans, menuisier, rue Beaurewart, 43, et Célina Wullems, 19 ans, piqurière, rue de la Vigne, 5. — *Déclarations de décès du 10 décembre.* — Arthémise Blavoet, 20 ans, sans profession, rue du Moulin, 84 — Nelly Bekaert, 22 jours, rue St Thérèse, cour Bernard, 24. — Achille Boone, 4 ans, rue de la Chaussée, 27. — Maria Larycke, 39 ans, ménagère, rue de Choiseul, cour Mulliez, 14. — Adèle Burdon, 74 ans, institutrice, rue Nain, Hôtel-Ferraille, 5. — Charles Batteur, 53 ans, tisserand, rue Labruyère, 8. — Cesaire Marecaux, 25 ans, couvreur, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 décembre.* — Joseph Delahaye, rue de la Croix-Rouge. — Emma Salomez, rue Saint-Roch — Marie Deperchin, rue du Chêne-Houpline. — Marie Dujardin, rue du Jambon. — Edmond Scherpereel, rue Vandevenne. — Fortuné Lebrun, à la Martière — Henri Nolf, rue de la Croix-Rouge. Marie Tiberghien, rue Leverrier. — Marguerite Petit, rue de la Croix-Blanche. — *Mariage.* — Jules Casiez, 25 ans, trieur, et Marie Baisez, 20 ans, dévideuse. — Victor Blomme, 30 ans, rattacheur et Flore Merlin, 30 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 10 décembre.* — Thérèse Martin, 87 ans, sans profession, rue du Brun-Pain. — Sophie Notebart, 70 ans 7 mois, sans profesion, Hospice général.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 3 au 10 décembre.* — Néant — *Déclarations de décès du 3 au 10 décembre.* — Emma Lannoo, 2 ans, les Bois. — Léonie Verraest, 3 ans 8 mois, au chemin des Vaches. — Jules Delannoy, 69 ans, au Blandrisse.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 2 au 9 décembre.* — Marie Jourdain, la Vallée — Julie Duthoit, le Bois-Blanc.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DARDUSSE-RENARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Louis DARDUSSE, décédé à Wattrelos, le 8 décembre 1887, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau Carluyre. — L'Obit du mois sera célébré en la dite église, le lundi 9 janvier 1888, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille JEANNETOT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle JEANNETOT, décédée à Roubaix, le 9 décembre 1887, dans sa 75e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe, qui sera célébrée le dimanche 11 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 12 dudit mois, à 9 heures 1/2 très précises, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 5.

Les amis et connaissances de la famille MARECAUX-DESCAMPS qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur César MARECAUX, décédé accidentellement à Roubaix, le 9 décembre 1887, à l'âge de 25 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 11 courant à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel Dieu.

Les amis et connaissances de la famille BOONNE-DEBUSCHER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Achille BOONNE, décédé à Roubaix le 9 décembre 1887, à l'âge de 4 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Salut d'Ange solennels, qui auront lieu le dimanche 11 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chaussée, 27.

Les amis et connaissances de la famille BATTEUR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Auguste BATTEUR, décédé à Roubaix, le 10 décembre 1887, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le lundi 12 dudit mois, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire rue Labruyère, 8, à la Basse-Mazure.

Des Messes anniversaires seront célébrées au Maître Autel de l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Lille, le lundi 12 décembre 1887, pendant toute la matinée, et un Obit sera chanté le même jour, à 11 heures (les Laudes à 10 heures 1/2), pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Joseph LESNE-VERRIER, ancien négociant, décédé à Lille, le 10 décembre 1886, dans sa 82e année; et de celle de Monsieur Charles-Emile LESNE, son fils, décédé le 29 décembre 1884, dans sa 46e année ; tous deux administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 16631

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 décembre 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Amédée PROUVOST, chevalier de la Légion d'honneur, marguillier de la paroisse Saint-Martin, pieusement décédé à Roubaix, le 11 décembre 1886, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 12 décembre 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste COCHETEUX, époux de Dame Marie-Charlotte COCHETEUX, décédé à Roubaix, le 12 décembre 1886, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 12 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Clémence-Marie COUVREUR, décédée à Roubaix, le 3 novembre 1887, dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent *avis comme en tenant lieu*

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 12 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Pierre Joseph CARBON, époux de Dame Apolline DELLEMMES, décédé à Roubaix, le 29 novembre 1886 dans sa 70e année, et de Dame Clémence Sophie CARBON, épouse de Monsieur Emile DELMOTTE, décédée à Roubaix, le 17 mars 1886, à l'âge de 37 ans, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mardi 13 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Elisa PLUQUET, décédée à Roubaix, le 9 novembre 1887, dans sa 17e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite. Voir le *Journal de Roubaix* du 5 décembre)

VI

Arrivée de Troppmann à Paris

Nous avons vu qu'après avoir accusé Kinck père et fils, puis ces deux hommes de complicité avec Troppmann, l'opinion publique s'était retournée contre Troppman tout seul. Par une série de déductions, on en était arrivé à considérer que l'on avait affaire à un monstre; dès lors, l'exaspération fut à son comble.

Ajoutez à ce sentiment d'horreur le dépit de ne pas savoir ce qu'étaient devenus Jean et Gustave Kinck. On était très décidé à écharper Troppmann.

Depuis le lendemain de l'arrestation au Havre, les alentours de la gare Saint-Lazare furent envahis par la foule à l'heure de l'arrivée des trains venant du Havre. Des précautions furent prises pour empêcher un malheur et dérouter les curieux exaltés.

Au Havre, fort heureusement, la passion était moindre ; si la curiosité était très vive, ce n'était que de la curiosité.

Le départ du Havre avait été fixé au samedi 25 septembre, par le train express de midi moins un quart; M. Claude, chef de la sûreté, s'était prononcé pour un voyage de jour, à cause de l'état de faiblesse de Troppmann.

Nous avons pour ainsi dire, minute par minute, l'histoire de ce voyage.

Troppmann montrait ou affectait un grand chagrin et un profond remords, ce qui ne l'empêchait pas de bien manger. Il déjeuna avec un bon bol de café au lait, son mets favori ; puis il fut conduit de l'infirmerie au greffe ; il marchait difficilement ; le gardien-chef le conduisit en le soutenant sous le bras; Troppmann n'avait pas les menottes et était libre de ses mouvements ; il fut remis à M. Claude qui le fit monter en voiture sous sa garde, celle de M. Souvras et de l'agent Laurence.

Le trajet de la prison à la gare ne présenta aucun incident ; il y avait beaucoup de monde, mais c'étaient de simples curieux qui se pressaient pour voir un grand criminel.

Cette curiosité cependant impressionnait vivement Troppmann ; dès qu'il fut monté dans le wagon de première classe qui lui était réservé, il se blottit dans le coin gauche, du côté de la locomotive ; il passa une main dans l'embrasse ; de l'autre main il tenait un madras à carreaux rouges et jaunes qu'il tenait sur sa figure, afin de cacher ses traits et de les soustraire aux regards.

Pendant la durée du voyage, le rôle de la police, au point de vue des investigations, fut discret ; on laissa Troppmann tranquille ; l'état d'irritation dans lequel il se trouvait se traduisait par des gestes d'impatiente plutôt que d'émotion véritable.

Dans le wagon, se trouvait M. Claude, à la droite du criminel, et M. Souvras, en face de lui.

Le chef de la sûreté s'étant pourvu de vivres pour la route, demanda à plusieurs reprises à Troppmann s'il voulait manger. Celui-ci refusa toujours.

A chaque station où le train devait s'arrêter, des foules énormes entouraient les palissades des gares.

A Rouen, les voyageurs du train se massèrent près de la portière du compartiment où se trouvait Troppmann et essayèrent de le forcer, de déchirer les stores baissés. On eût toutes les peines du monde à les faire remonter dans leurs wagons ; il y eut à cause de cela même un quart d'heure de retard.

C'était une faible préface de ce qui allait se passer à Paris.

L'exaltation de la foule rendait nécessaire des mesures de précautions minutieuses.

On discuta la question de savoir si on ferait arrêter le train à Batignolles, afin de le conduire par le chemin de fer de ceinture à la gare de Lyon, d'où on aurait transporté Troppmann à Mazas, qui est tout près. C'eût été donner à Troppman le temps de se remettre de son inquiétude ; on décida à frapper un grand coup sur l'esprit du criminel, après l'avoir soustrait, bien entendu, à la colère de la foule.

Ces deux mesures furent exécutées avec une extrême habileté, sans déploiement de force armée, ce qui fut surtout remarquable.

A peine le train fut-il entré en gare à quatre heures quarante minutes, Troppmann est poussé sur le trottoir, deux agents le prennent l'un de chaque bras et l'emportent plutôt qu'ils ne le font marcher par un passage particulier qui aboutit rue de Rome.

Depuis quatre heures, deux voitures à quatre places attendaient ; ces fiacres doivent avoir leur part de célébrité aussi ; ils portaient les numéros 1737 et 1782.

La station de voitures qui se trouve près de la porte de Rome avait été interdite aux cochers, mais cela discrètement, sans bruit, par des agents en bourgeois, assez nombreux pour empêcher un attroupement, assez espacés pour ne pas attirer l'attention.

Le service extérieur avait été organisé par M. Lerouge, sous-chef de la sûreté, qui mérite de grands éloges, ainsi que M. Prudhomme, chef de la gare Saint-Lazare, qui avait dégagé tous les abords du passage réservé.

En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, Troppmann est poussé dans le fiacre 1737 où prennent place MM. Claude et Souvras. L'agent Laurence saute sur le siège. Un autre agent monte derrière. Les stores sont baissés.

Le fiacre part au grand trot, suivi par le numéro 1782 occupé par M. Lerouge et quatre agents dont l'un était sur le siège.

Mais si rapide que se soit effectuée cette manœuvre, l'instinct de la foule a été plus fort que l'habileté administrative ; on sent que l'assassin est là et qu'on le soustrait à un châtiment immédiat.

Un grand nombre de personnes courent après la voiture jusqu'au boulevard Haussmann, criant et menaçant.

L'agent Laurence prend le fouet des mains du cocher et les chevaux partent au galop; ils traversent à la place de l'Opéra, au grand étonnement des passants, ébahis de voir des chevaux de fiacre à cette allure.

Rue de la Paix, le fiacre ralentit ; l'agent monté derrière, comprenant que sa présence peut être un indice, descend ; le fiacre 1782 où se trouve M. Lerouge avec des agents est distancé ; mais on n'a pas le temps de l'attendre ; avant tout il faut mettre Troppmann en lieu sûr ; il est conduit par la rue de Rivoli, la rue du Louvre et les quais, directement à la Morgue.

C'est là qu'on a voulu le faire arriver à Paris afin de le mettre en présence de ses victimes.

La voiture de M. Claude est entrée à la Morgue à cinq heures trois minutes ; elle avait fait le trajet de la gare Saint-Lazare en douze minutes, ce qui est marcher d'un train exceptionnel. Quelques minutes après arrivait la voiture de M. Lerouge, et la confrontation allait avoir lieu.

La confrontation est toujours une épreuve grave pour les criminels ; ils la redoutent tous ; cependant Troppmann ayant avoué tout au moins sa participation au crime, on ne pouvait pas s'attendre à recueillir de grands renseignements ; on voulait surtout se rendre compte du caractère de l'homme. C'était bien véritablement un monstre.

Le greffier de la Morgue, M. Saint-Genest, se tenait à la porte pour recevoir le criminel et les magistrats et pour empêcher tout autre personne de pénétrer.

Troppmann fut introduit par M. Drouet d'Arcq, juge d'instruction, accompagné de M. Dupré-Lasalle, procureur impérial, et Onfroy de Béville, substitut, qui a fait dans cette lugubre cause son apprentissage, et est devenu conseiller à la Cour d'appel de Paris et président d'assises ; c'est lui qui a dirigé, en juillet 1887, les débats de l'affaire Pranzini, l'auteur du triple assassinat de la rue Montaigne, affaire terminée par une condamnation à mort, suivie d'exécution à scandale (31 août 1887). Mais revenons à Troppmann.

Les grilles de la Morgue ayant été fermées, Troppmann abaissa enfin le foulard à carreau qu'il avait tenu obstinément sur sa figure, et on put l'examiner à loisir. C'était un jeune homme d'apparence plutôt chétive que vigoureuse, d'une taille moyenne (cinq pieds environ), mince. Sa physionomie n'était nullement repoussante, contrairement à ce qu'aurait pu faire supposer l'horreur de son forfait. L'œil seulement était vacillant et inquiet. Il avait le teint basané et portait ses cheveux châtains collés sur les tempes.

Pour la première fois une particularité bizarre fut remarquée et notée ; les pouces de Troppmann, et surtout le pouce de la main droite, étaient d'une longueur et d'une force disproportionnée ; ce pouce atteignait presque l'extrémité de l'index, tandis que généralement le pouce arrive au milieu de la dernière phalange. Le pouce très long et spatulé est considéré par les physiologistes comme un indice de bestialité, probablement parce que les singes l'ont ainsi. Nous consignons cette remarque sans y attacher une importance exagérée.

Le visage de Troppmann était couvert d'égratignures faites évidemment par ses victimes pendant la lutte.

Son costume était ou plutôt avait été convenable, car il était singulièrement terni et abîmé par l'eau de mer.

Avant de rien dire à Troppmann, on le laissa à son inspiration ; il était libre de ses mouvements, n'ayant pas les menottes ; des agents et des gardiens de la Morgue étaient là en cas de besoin.

Troppmann baissait la tête sans paraître se rendre compte de l'endroit où il se trouvait.

Force fut au juge d'instruction de l'interroger.

— Troppmann, dit M. Drouet-d'Arcq, en lui montrant les tables de marbre sur lesquelles étaient les victimes, Troppmann reconnaissez-vous les personnes dont les cadavres sont ici exposés.

Le prévenu fit quelques pas dans la longueur de la salle ; avec un calme et un sang-froid que n'avait aucun des assistants, sans qu'un muscle de son visage subit la moindre alération, sans que sa voix tremblât, il dit, montrant du doigt chacun des cadavres :

— Ça, c'est madame Kinck; ça, c'est Emile; ça, c'est Henri ; ça, c'est Alfred ; ça, c'est Achille ; ça c'est la petite Marie.

Il ne retira même pas sa casquette et n'eut pas un mot de commisération.

Tous les assistants étaient pâles et tremblants...

La formalité de la confrontation accomplie, on passa dans la salle du conseil pour dresser le procès-verbal ; c'est à ce moment seulement qu'on crut voir se produire sur le visage de Troppmann un sentiment ou plutôt un tressaillement d'émotion.

Avant de signer le procès-verbal, Troppmann déclara une fois de plus qu'il n'avait été que l'instrument du père Kinck.

— J'ai aidé, dit-il, c'est vrai ; j'ai poussé vers la fosse les victimes, je les ai tenues pendant que Jean Kinck et Gustave frappaient.

Le prévenu regarda circulairement les magistrats d'un air interrogatif, espérant peut-être une contradiction ; mais tout le monde se taisant, il baissa de nouveau la tête.

Il s'agissait maintenant de partir de la Morgue. La foule l'entourait, compacte et toujours menaçante ; il fallut user de ruse. La foule attendait la sortie du côté de la préfecture de police. Une manœuvre fut faite dans ce sens ; pendant ce temps-là le fiacre dans lequel avait été mis Troppmann et qu'occupaient avec lui MM. Claude et Souvras partait au grand trot dans la direction de la prison de Mazas.

Il n'est pas d'usage que les prévenus soient conduits directement à Mazas ; on les fait passer par le dépôt de la préfecture de police, où ils n'arrivent même qu'après être restés un certain temps dans une geôle annexée au bureau de la sûreté.

Cette infraction aux règles habituelles, qui ne s'était produite depuis l'arrestation du docteur Lapommerais le célèbre empoisonneur, cette infraction avait pour cause les aveux de Troppmann et surtout la nécessité de soustraire le prévenu à la curiosité publique. Mazas est un immense tombeau absolument impénétrable.

Troppmann fut reçu au greffe de la prison par le directeur M. Brondreuth et le greffier, qui procédèrent immédiatement aux formalités de l'écrou.

Le prévenu déclara se nommer Troppmann (Jean-Baptiste) âgé de vingt-un ans, natif de Cernay (Haut-Rhin), et exerçant la profession de mécanicien.

Après avoir signé cette déclaration, Troppmann fut conduit dans une cellule du rez-de-chaussée.

Dès lors le prévenu appartenait à la justice représentée par le directeur de la prison de Mazas. M. Claude, chef de la police de sûreté, s'était retiré dès la remise du prévenu au greffe.

Troppmann était enfermé avec quatre hommes, prévenus et gardiens, chargés de surveiller ses moindres mouvements; il n'avait pas la camisole de force, et il ne fut jamais necessaire de la lui mettre.

(*A suivre*) ESCOFFIER.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de Mme L. Deschamps — Bureaux à 6 h. 0/0. — Rideau à 6 h 1/2 — Dimanche 11 décembre 1887 — Spectacle extraordinaire. — LE PETIT JACQUES, drame à grand spectacle en cinq actes et neuf tableaux, par William Busnach, tiré du roman de Jules Claretie. La petite Louise Deschamps remplira le rôle du Petit Jacques. — Le plus grand succès du monde. — LA FILLE DE Mme ANGOT, opéra-comique en 3 actes, de MM. Clairville et Koning musique de M. Charles Lecocq. — Mlle Marie Des hamps remplira le rôle de « Clairette ». — Ordre du spectacle : 1. Le Petit Jacques. — 2. La Fille de Mme Angot. — Costumes nouveaux de la maison Créteur. Prix des places : Loges de face, 3 fr. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquet, 1 fr. 25. — 2e galerie, 1 fr. — Parterre, 0,75 c.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h. 1/4. — Dimanche 11 décembre 1887. — Représentation extraordinaire. Avec le concours de M. Ariste, de la Comédie-Française. — LA FILLE DES CHIFFONNIERS, drame en 5 actes et 7 tableaux, mêlé de chant et de situations très comiques, de MM. Amicet-Bourgeois et Paul Féval, musique de M. Arthus. — LES DEUX SOURDS, comédie comique en 1 acte, de M. Eugène Labiche. — Ordre du spectacle : 1. Les Deux Sourds. — 2. La Fille des Chiffonniers — Entrée es par l'orchestre. — Le spectacle sera terminé avant minuit.

Tourcoing. — « Estaminet des Plats-Fossés », à la Croix-Rouge — GRANDE SOIRÉE DRAMATIQUE ET VOCALE. — La société dramatique « L'Espérance », établie chez M. Vandeputte, estaminet des « Plats Fossés », à la Croix-Rouge, donnera une Grande Soirée Dramatique et Vocale, le dimanche 11 courant, à 6 heures. — Entrée : 0,25 c.

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

MAISON A REMIREMONT (Vosges), Grande-Rue, 35
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

Grande spécialité de Blanc

TROUSSEAUX & LAYETTES

LINGE BRODÉ

et cousu à la main

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Grande mise en vente de Modèles nouveaux, pour enfants, tels que :

ROBES, DOUILLETTES, TABLIERS

PELISSES & ROBES DE BAPTÊME, ETC,

RIDEAUX EN TOUS GENRES

CHOIX CONSIDÉRABLE

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS & TAIES

brodés à la main

Bandes et Garnitures brodées sur toile

POUR CHEMISES

Dépôt de Toiles des Vosges

blanchies sur pré

en toutes largeurs, garanties à l'usage

PRIX EXCEPTIONNELS

CHIFFRES & BRODERIES A FAÇON

Maison reconnue depuis de longues années pour vendre le meilleur marché et entièrement de confiance.

Prix-fixe marqué en chiffres connus.
14625

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

COUTEAUX

Grands rayons de coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde, ivoire, nacre, etc. — **Ciseaux.** — *Choix* considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc. — **Rasoirs** garantis français, belges, etc.

MAISON BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

Couteaux de poche à une et plusieurs lames coupes-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles. **Couperets** p' échantillons. **Réparations et repassage tous les jours**

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE

DE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 14247 2713

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE REGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES FILATURES, ETC.) 1

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir*, vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nicklage à façon. 536

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard,** 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin. *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 30 0/0 d'économie. 501

Corroierie. **Michon Frères,** rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clément Dupire, Roubaix,** rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brévetée s.g. d.g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850, **Charles Dassonville,** rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La maison Duthoit et Lefebvre, rue du Luxembourg, offre à MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits. Livraisons faites en fûts d'origine. 524

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt,** 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Lernan et Meise Broux,** rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré,** rue Bernard, 19, Roubaix. 529

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 8 Décembre

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.320.317.478 31
Effets échus hier à recevoir	72.317 81
Portefeuille de Paris : Commerce	200.491.762 67
Portefeuille des succursales : Effets sur place	365.736.916 ..
Avances sur lingots et monnaies	2.657.600 ..
— — succursales	151.400 ..
Avances sur titres	126.351.012 72
— — succursales	139.356.218 ..
Avances à l'Etat	140.000.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements (b)	2.980.750 14
Rentes disponibles	99.531.041 45
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	9.512.982 ..
Dépenses d'administration	5.739.314 52
Emploi de la réserve spéciale (e)	11.017.444 16
Monnaies italiennes en dépôt	....
Divers	45.401 375 29
	3.584.440.656 87

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital	8.002.313 54
Réserves immobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales (b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières (d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale (e)	11.017.444 16
Billets au porteur en circulation	2.766.269.270 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	9.029.036 59
Billets à ordre et récépissés	32.049.783 85
Comptes-courants du Trésor	191.117.610 82
Comptes-courants de Paris	307.553.911 39
— des succursales	31.818.242 ..
Dividendes à payer	1.733.980 ..
Effets non disponibles	....
Escomptes et intérêts divers	10 739.532 10
Réescompte du dernier semestre	1.165.687 33
Divers	45 048.119 76
	3.584.440.655 87

Décomposition de l'encaisse au 8 Décembre

Or	1.128.060 515 11
Argent	1.192.756 963 20
	2.320.317.478 31

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Avances sur titres	2.500.000
Comptes-courants particuliers	2.000.000

DIMINUTION

Portefeuille	31.500.000
Comptes courants du Trésor	89.700.000
Circulation des billets	11.000.000
Encaisse métallique	8 000.000
Or	00.000.000
Argent	0.000.000
Bénéfices de la semaine	630 340

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX
Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.